

Appel à candidatures pour la fonction de référent(e) laïcité

Contexte :

Le référent est chargé de diffuser une culture de la laïcité dans les services et d'apporter tout conseil utile aux agents ou aux chefs de service qui les consultent sur le respect du principe fondamental de laïcité, consacré explicitement dans le statut général de la fonction publique depuis 2016 et inscrit désormais à l'article L.121-2 du code général de la fonction publique (CGFP).

Missions :

Les missions du (de la) référent(e) sont les suivantes :

- participer à la démarche de promotion de la laïcité,
- définir, en lien avec la direction, la politique de l'établissement en matière d'application du principe de laïcité,
- organiser des actions de sensibilisation notamment à l'égard des usagers ou des personnels,
- participer aux réseaux et différentes réunions, ateliers en la matière,
- les organiser le cas échéant,
- aider et conseiller les personnels, les étudiants ou associations étudiantes et la direction en la matière,
- anticiper et prévenir les conflits,
- assurer les conditions d'une médiation en cas de conflits.

Responsabilités et objectifs :

Les responsabilités de la personne référente sont de : définir (en lien avec la direction les instances) la politique de l'établissement en matière d'application du principe de laïcité, diffuser une culture du droit et une meilleure connaissance du principe de laïcité, anticiper et prévenir les conflits, assurer les conditions d'une médiation en cas de conflits.

Les objectifs sont la participation, l'élaboration ou l'actualisation des dispositifs ou documents suivants : politique de l'établissement en matière d'application du principe de laïcité, journée de la laïcité le 9 décembre, formation de tous les personnels d'ici 2025.

Tout autre objectif fixé en lien avec le DG ou la politique de l'établissement dans le domaine concerné.

Spécificités :

Le ou la référente sera amené(e) à représenter l'établissement.

Les fonctions de référents sont cumulables entre elles sous réserve des dispositions réglementaires.

Cette fonction est ouverte aux personnels relevant de l'établissement en sus de leurs obligations de service ou de leurs temps de travail. Elle ne donne pas lieu à rémunération ou indemnisation.

Le référent laïcité aura vocation à échanger avec tous les personnels et usagers qui le sollicite.

Modalités de candidatures et renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être demandés auprès du cabinet.

Les candidatures (lettre de motivation à l'attention du DG de l'établissement accompagnée d'un CV) sont à adresser au cabinet par mail (cabinet-directeur@centralelille.fr) dans un **délai de 2 semaines à compter de la publication du présent appel à candidatures.**